



Ecublens/VD, le 18 novembre 2019  
10.02.09 - MM/dg

**Ecublens/VD**  
**Municipalité**

## Réponse de la Municipalité à une interpellation

Service concerné    Service des travaux  
Interpellation de    Monsieur le Conseiller communal Alfred Thomas  
Déposée le         3 octobre 2019

---

### ***RC 82 – Passage inférieur au chemin de la Raye***

*Ecublens, le 8 septembre 2019*

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Permettez-moi de prendre la parole pour signaler un problème récurrent dans le passage sous voie de Bassenges.*

*Depuis les deux derniers conseils communaux du printemps, chaque fois que j'emprunte ce passage, je constate qu'il n'y a pas de service d'entretien. Pour preuve, un marqueur particulier, c'est-à-dire une crotte « humaine » (car à ma connaissance les chiens ne sont pas capables de déféquer sur une barrière), est présent depuis ce printemps.*

*Sans parler des tags obscènes, des briques de verre et j'en passe qui jonchent ce passage.*

*J'aimerais rappeler que ce passage est utilisé journalièrement par de jeunes écoliers de la Coquerellaz habitant les quartiers des Triaudes ainsi que par les hôtes académiques, collaborateurs et étudiants des Hautes Ecoles. D'autre part, beaucoup de personnes hésitent à utiliser ce passage tard dans la soirée ou dans la nuit par peur de faire de mauvaises rencontres.*

*Ceci donne une image négative de notre ville et les usagers qui passent par cet endroit peu salubre ne devraient pas être confrontés à cette dégradation.*

Mon Repos  
Ch. de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens/VD

Tél. 021 695 33 10

greffe.municipal@  
ecublens.ch

www.ecublens.ch

## Préambule

En vue de la séance du 3 octobre 2019, Monsieur le Conseiller communal Alfred Thomas a déposé une interpellation concernant le passage inférieur au chemin de la Raye. Sensible au maintien de la propreté des infrastructures, le Service des travaux a intensifié le nettoyage de cet ouvrage et revu les moyens mis en œuvre par les collaborateurs affectés à cette tâche.

Les câbles électriques apparents ont immédiatement été sécurisés par le Service intercommunal de l'électricité (SIE SA).

S'agissant d'un ouvrage cantonal hors traversée de localité, l'entretien lourd est à la charge du Canton et l'entretien courant est à la charge de la Ville d'Ecublens.

## Réponse aux questions posées

**Question 1 :** *Que compte faire la Municipalité pour rendre ce passage plus propre et sûr ?*

Le passage inférieur du chemin de la Raye sera entretenu plus régulièrement, soit deux fois par semaine. Comme toutes les infrastructures du domaine public, il arrive qu'après un nettoyage complet l'ouvrage soit à nouveau souillé quelques heures après par les utilisateurs ou en raison du vent, lequel entraîne des feuilles ou d'autres objets dans l'ouvrage. La fréquence des nettoyages de cet ouvrage a donc été intensifiée.

**Question 2 :** *Est-ce que des actions de décoration par les écoliers ou les ados du Centre de Jeunes pourraient être envisagée afin de redonner un aspect plus convivial à ce passage ? Ceci avait été déjà fait il y a une vingtaine d'années environ pour un résultat qui a tenu dans la durée.*

Les tags obscènes ont immédiatement été enlevés. Afin d'éviter de nouveaux tags et d'améliorer l'aspect général de l'ouvrage, l'ensemble du passage inférieur va être repeint et une couche anti tags va être mise en place. Cette mise en œuvre sera également réalisée dans le passage inférieur de Crochy. Enfin, il n'est pas envisagé, dans un premier temps, d'autoriser des actions de décoration par les écoliers, ceci afin d'améliorer la luminosité du passage.

**Question 3 :** *Concernant le sentiment d'insécurité dans ce passage, des mesures d'éclairages ou de surveillance pourraient être mise à l'étude ?*

Bien que l'éclairage de l'ouvrage réponde aux normes, une réfection de celui-ci va être réalisée afin de garantir un meilleur sentiment de sécurité.

Contrairement à la situation actuelle, les éclairages seront positionnés proches du plafond avec une densité supérieure. Les entrées seront également éclairées avec un système de détection.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alfred Thomas.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 18 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

(LS)

C. Maeder

P. Besson